

comme vn éclair ou vn foudre de Guerre toute la France, d'vne extremité en l'autre, dompté en Languedoc & aux environs les rebelles de son Estat, pris Suze, tous les passages d'Italie, deffaißt & mis à valderoutte ceux qui si oppoisoient pour aller faire leuer le siege de Casal contraignit l'Empereur & le Roy d'Espagne de restituer le Duché de Mantouë appartenant au Duc de Neuers, & faisant rendre à vn chacun, ce qui luy appartenoit: portant ses victoires d'un Polle à l'autre, tant par mer que par terre. Il auoit desia faißt bastir & apareiller grand nombre de bons Nauires de Guerre, en diuers Ports & Hauris de ce Royaume, pour enuoyer vne armée Naualle en Canada, afin d'y recourir ce que les Anglois y auoient entrepris & surpris, & les faire reserrer dans leurs bornes.

Mais sur ce point les deux Roys de France & d'Angleterre par l'entremise de leurs Ambassadeurs, demurerent d'accord de se retirer & retenir dans leurs possessions, comme ils estoient auparauant, desorte que les Anglois, se sont retirez en leur quartier de la Virginie, & tout cé que les sieurs Chauuin, de monts, Poëtriacourt, Preuer, Pontgraué, Champelain, la Saussaye, Guillaume de Caën, la Raide, Daniel, Roquemont, la Tour, & plusieurs autres François, auparauant y auoient descouuert, conquis, & fortifié nous a esté restitué, & la traitte de Pelerie fourrures & autres marchandises si faict apésent par compagnie & societé comme l'on auoit accoustumé, & la pesche des molluës, Baleines & autre poisson, si entretient tousiours par grande quantité de Nauires François qu'un chacun d'iceux y affecte & enuoye au temps & en la saison qu'il est permis par les Ordonnances & Reglements de la Marine qui nous y entretient tousiours plus de six cents Nauires, & pres de vingt mil hommes du mestier de la mer, dont n'en couste rien au Roy.